

Auxiliaire de l'enfance (18 à 24 ans) (7115)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Vous désirez travailler dans un milieu d'accueil de l'enfance de 0 à 12 ans? Suivez une formation qualifiante qui vous donnera l'accès à la profession qui vous plaît.

Objectif et Contenu

Objectif	L'auxiliaire de l'enfance est un professionnel qui accueille les enfants confiés par leurs parents en dehors du temps scolaire et assure leur prise en charge en l'absence de ceux-ci. Son action vise à assurer auprès des enfants de 0 à 12 ans une présence stimulante et épanouissante dans des structures d'accueil collectives ou dans un cadre à caractère familial, à assumer un rôle éducatif dans le respect des valeurs et du projet éducatif des parents et des structures qui les emploient.
Programme	Découverte du métier, stage d'observation, bases méthodologiques, déontologie professionnelle, approfondissement théorique, accueil des enfants à domicile et en collectivité, accueil des enfants durant leur temps libre, stage d'insertion, stage d'intégration, stage en centre de vacances, épreuve intégrée.
Certification(s) visée(s)	Certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale
Type de formation	Enseignement de promotion sociale (http://www.dorifor.be/filiere/promotion-sociale-3.html)

Organisation

Durée	14 mois
Horaire	lundi mardi mercredi jeudi vendredi en journée 8h50 à 17h
Début	Septembre 2019 / 1 fois par an. Septembre
Coût	50 euro frais de dossier -

Conditions d'admission

Prérequis administratif	Etre chercheur d'emploi. Avoir entre 18 et 24 ans. Avoir le <i>certificat de l'enseignement secondaire inférieur</i> ou <i>du deuxième degré</i> de plein exercice (CESI ou CESDD) ou son <i>équivalence</i> mais ne pas avoir le <i>certificat de l'enseignement secondaire supérieur</i> de plein exercice (CESS) ou son <i>équivalence</i> . Être domicilié en région bruxelloise
Connaître	Il est obligatoire de participer à la détermination ciblée à la mission locale d'Ixelles avant d'entrer en formation. .

Intéressé(e) ?

Que faire	Pour la session de 2019-2020, vous pouvez vous inscrire dès janvier et jusque
-----------	---

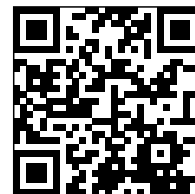
juin, uniquement par téléphone à la Mission Locale pour l'Emploi d'Ixelles au numéro 02 515 77 71

Ne pas téléphoner à l'école!

Remarques

Il est obligatoire de participer à la détermination

Retrouvez cette formation sur
<http://www.dorifor.be/formation/auxiliaire-de-l-enfance-18-a-24-ans-7115.html>



Institut Fernand Cocq - Cours de Promotion sociale d'Ixelles

Rue du Président 54 - 1050 Ixelles

02 515 78 11

secretariat@ifcxl.be - <http://www.ifcxl.be>